

Directives Prix Coup de Cœur 75 ans de Migros Vaud

1. Objet

La Société Coopérative Migros Vaud fête ses 75 ans en 2021. Afin de célébrer cet anniversaire et rappeler le rôle social et culturel de l'entreprise voulu par Gottlieb Duttweiler, la coopérative va décerner dix Prix Coup de Cœur d'une valeur de CHF 7'500.-.

Migros a toujours représenté bien plus qu'un détaillant prospère car l'idée prédominante de son fondateur, était que l'entreprise s'implique pour le bien commun et que son succès bénéficie à tous.

Depuis des années, Migros s'engage dans des projets en lien avec la santé, le social, l'écologie ou la formation comme on peut le voir sur le site <https://www.pour-cent-culturel-migros.ch/>.

Ces prix visent à récompenser et à encourager les acteurs culturels et sociaux œuvrant sur le territoire de la Société Coopérative Migros Vaud dans les dix domaines suivants :

1. Danse
2. Théâtre
3. Musique
4. Action sociale
5. Soutien aux personnes en situation d'handicap
6. Enfance et jeunesse
7. Institution culturelle
8. Interculturalité
9. Intergénérationnel
10. Ecoresponsabilité

Les candidats doivent soumettre un projet en cours de réalisation ou à venir qui réponde aux critères de sélection énoncés dans le règlement. Ces prix sont destinés à des personnes physiques ou morales, des associations à but non lucratif.

2. Règlement

a. Organisateur du concours

L'organisateur du concours est la Société Coopérative Migros Vaud, dont le siège social est à Ecublens.

b. Conditions de participation

- Dix domaines ont été choisis pour la distribution du prix Coup de Cœur. Les candidats dont les activités correspondent à un des dix domaines énoncés ci-après peuvent soumettre leur candidature.
- Chaque participant ne peut participer que pour un seul domaine, dont le domicile se trouve sur le territoire de la Société Coopérative Migros Vaud¹.
- Les participants sont des personnes physiques ou morales, des associations à but non lucratif.

c. Domaines

Danse

Peuvent participer à ce prix, les compagnies de danse professionnelles dont le projet est en cours de réalisation ou à venir.

Théâtre

Peuvent participer à ce prix, les compagnies de théâtre professionnelles dont le projet est en cours de réalisation ou à venir.

Musique

Peuvent participer à ce prix, les associations ou les musiciens professionnels dont le projet est en cours de réalisation ou à venir.

Action sociale

Par « action sociale », on entend des projets dont l'objectif est de porter secours et assistance aux personnes sous forme matérielle ou morale. Exemple d'actions sociales : santé, humanitaire, éducation, formation, défense des droits, insertion.

¹ Pour vérifier si votre domicile se trouve sur le territoire de la Société Coopérative Migros Vaud : <https://www.migros.ch/fr/entreprise.html>

Soutien aux personnes en situation d'handicap

Par « soutien aux personnes en situation d'handicap », on entend des projets dont l'objectif est de porter secours et assistance aux personnes en situation d'handicap sous forme matérielle ou morale. Exemple d'activités : Défense des droits, intégration, insertion professionnelle, soutiens aux familles et aux membres, éducation, formation, sensibilisation et vulgarisation, activités de loisirs, aides logistiques.

Enfance et jeunesse

Par « enfance et jeunesse », on entend projets dont l'objectif est de porter secours et assistance aux enfants et aux jeunes sous forme matérielle ou morale. Exemple d'activités : Prévention et sensibilisation, éducation et formation, soutiens aux parents, soutien socio-éducatif, camps de vacances, enfance maltraitée, éducation à la citoyenneté.

Institution culturelle

Par « Institution culturelle », on entend des associations, des structures et des institutions, telles que : des lieux d'art, de patrimoine, d'histoire, musées, salles de spectacles, bibliothèques, cinéma, collections, médias culturels (journal, radio, tv, chaîne Youtube), événements culturels. Les candidats participants dans cette catégorie doivent présenter un projet en cours de réalisation. Le projet n'est pas un soutien à production d'un spectacle, d'un film, etc. Le projet porte sur l'infrastructure, l'accueil des publics, une publication pour un anniversaire, des portes ouvertes, des journées thématiques, des projets originaux.

Interculturalité

Par « projet interculturel », on entend des activités dont l'objectif est de faire interagir des personnes de cultures différentes, afin de promouvoir la connaissance des cultures du monde et leur interaction en vue de l'enrichissement personnel des hommes et des femmes, toutes origines confondues. Exemple d'activités : Bibliothèque, festival, démarche éducative et pédagogique, projets interculturels, sensibilisation.

Intergénérationnel

Par « intergénérationnel », on entend des activités dont l'objectif est de renforcer les liens entre différentes générations à travers des réalisations et des activités communes, de favoriser la transmission de savoirs, d'expériences, de témoignages, de connaissances ; de fédérer les générations autour d'un projet commun. Exemple d'activités : Parrainage d'un migrant, d'un apprenti, espace rencontres et jeux

cohabitation intergénérationnelle, accompagnement scolaire, activités entre enfants d'une crèche et personnes d'un EMS

Ecoresponsabilité

Par projet « écoresponsabilité » on entend des projets dont l'objectif est la sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable. Exemple d'activités : jardins collectifs, permaculture, sensibilisation à la surconsommation, au recyclage, au zéro déchet, transports, ramassage des déchets sur les berges d'un lac, d'une rivière, économie circulaire, troc, protection de la nature.

d. Critères de sélection

- Le projet doit avoir lieu sur le territoire de la Société Coopérative Migros Vaud.
- Le projet doit faire preuve d'originalité
- Pertinence et cohérence avec le domaine
- Le projet ne doit pas promouvoir une éthique et des valeurs contraires à celles de la Société Coopérative Migros Vaud

e. Dotation du prix

- Le prix est doté de la somme de CHF 7'500.-. Dans la mesure du possible, un prix par domaine est distribué. En fonction de la qualité des dossiers, une catégorie peut recevoir plusieurs prix.
- Remise des prix : les lauréats sont informés par e-mails.

f. Phase / calendrier / délai

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| ▪ Appel à projet / lancement | février 2021 |
| ▪ Date limite d'envoi des dossiers | 30 juin 2021 |
| ▪ Réunion du jury | août 2021 |
| ▪ Annonce des lauréats | septembre 2021 |
| ▪ Remise des prix / cérémonie | novembre 2021 ² |

² Si les conditions sanitaires le permettent.

g. Conditions de remise de candidature et de participation

- On ne peut concourir que pour une seule catégorie
- Remplir le formulaire de [demande en ligne](#)
- Type de demande : sélectionner « concours 75 ans » ; lors de l'inscription préciser dans les remarques « Prix Coup de cœur » et le domaine dans lequel vous souhaitez concourir.
- Délai de participation : 30 juin 2021.
- Contenu dossier de candidature en format PDF:
 - Descriptif du projet
 - Calendrier réalisation du projet avec les étapes
 - Budget et plan de financement
 - Présentation de l'association avec ses statuts et/ou CV des candidats si déterminants dans le projet
 - Visuels si disponibles (images, vidéos)
 - Lien vers site internet si disponible
- Acceptation du règlement :
 - Le candidat s'engage à respecter le présent règlement
 - Le candidat accepte l'utilisation de son nom, ses photos et les informations concernant son projet sur tout document papier ou électronique, et support publié par Migros Vaud.
 - Le candidat accepte que les projets soumis et non retenus soient gardés dans les archives de Migros Vaud
 - Le candidat autorise la Société Coopérative Migros Vaud à diffuser son dossier aux membres du jury.

h. Composition du jury

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions qui seront incontestables.

Les membres du jury :

- Mme Caroline Verdan, présidente du jury, Responsable Communication et Affaires culturelles Migros Vaud
- Mme Elisabeth Bétrix, Présidente du Comité Coopératif Migros Vaud
- M. Daniel Favre, Président de la Commission des activités culturelles et sociales Société Coopérative Migros Vaud
- Mme Frédérique Rey, Affaires culturelles Société Coopérative Migros Vaud
- Mme Valeria Scheidegger, Affaires culturelles Société Coopérative Migros Vaud

i. Communication : mention du financement par le Pour-cent culturel Migros dans la communication du/de la bénéficiaire

Le/la bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien du Pour-cent culturel Migros dans tous les supports de communication. Le logo et les directives correspondantes figurent sur notre site : <https://www.pour-cent-culturel-migros.ch/medias/logos>.

j. Annulation du prix

La Société Coopérative Migros Vaud se réserve le droit d'annuler ou modifier le concours à tout moment durant la durée de participation si des motifs importants l'y contraignent.

k. Litiges

Aucune voie de recours n'est possible contre la décision du Jury. Le droit suisse est applicable.

3. Informations complémentaires et contact

Service culturel Migros Vaud

Rue de Genève 33

1003 Lausanne

Téléphone : 058 568 30 50

Email : service.culturel@gmvd.migros.ch